



Demande de baby-sitting

Notre association est ouverte à toutes les personnes qui habitent sur les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Versoix.

Chaque recherche nécessite un important travail, raison pour laquelle un bulletin de versement concernant des frais d'inscription de Chf 30.-- vous sera envoyé pour une demande.

En vous acquittant d'un montant de Chf de 50-- vous pouvez faire plusieurs demandes annuelles et vous bénéficierez de tous les avantages d'être membre. (* voir page 2).

Dès réception de votre paiement nous nous efforcerons de vous trouver une solution de garde de baby-sitting.

Ce questionnaire doit être entièrement rempli et retourné à l'association Supernounou, il est nécessaire pour vous mettre en contact avec des baby-sitters. Pour cette raison il est possible que vos prénoms, noms, adresses et souhaits de garde soient transmis à des tiers qui collaborent avec notre structure.

Coordonnées de la mère :

Coordonnées du père :

Nom, prénom _____

Nom, prénom _____

Adresse _____

Adresse _____

NPA et localité _____

NPA et localité _____

Téléphone _____

Téléphone _____

E-mail _____

Commune du lieu de travail _____

Commune du lieu de travail _____

Votre boîte email est-elle régulièrement relevée (Pour l'envoi de courrier) ? oui non *(biffer ce qui ne correspond pas)*

Prénom et nom de l'enfant _____

Date de naissance _____

Allergies connues ? _____

Placement désiré du : _____ au _____

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
A partir de : (heure)						
Jusqu'à : (heure)						

A remplir si plusieurs enfants :

Prénom et nom de l'enfant _____

Date de naissance _____

Allergies connues ? _____

Placement désiré du : _____ au _____

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
A partir de : (heure)						
Jusqu'à : (heure)						

Remarque : _____

*Vous désirez devenir directement **membre de l'association** (CHF 50.— par année) et ainsi bénéficier de tous les avantages qu'offre notre association, tels que droit de vote à l'AG, dépannages et demande de baby-sitting illimités pendant l'année civile, participation aux animations organisées par l'association, etc... Merci de cocher la case :

Oui, nous souhaitons devenir membre dès à présent, merci de nous faire parvenir les Statuts, et le bulletin de versement de Chf 50.-.



Vous avez trouvé quelqu'un prêt à garder votre enfant sans passer par l'association ?

Assurez-vous que cette personne soit au bénéfice de l'autorisation de garde délivrée par l'Office de l'enfance et de la Jeunesse afin d'être conforme à la loi. Ce sera également la seule solution pour que vous puissiez déduire fiscalement vos frais de garde. (Chf 4'000.— par an et par enfant, sur présentation de justificatifs)

Nous sommes à la disposition de toutes personnes intéressées à obtenir l'autorisation de garde. Selon la loi, l'autorisation est obligatoire pour toutes personnes qui gardent des enfants contre rémunération à leur domicile. L'obtention et la formation sont gratuites. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Vous n'êtes plus à la recherche d'une solution de garde ?
Nous vous remercions d'avertir notre association afin de ne plus figurer sur notre liste d'attente.

Supernounou a un rôle d'intermédiaire. La décision et l'accord de placement auprès d'une tierce personne relèvent de la responsabilité du représentant légal.

Par notre signature, nous prenons note que Supernounou fera son possible pour trouver une solution de garde de baby-sitting mais que celui-ci n'est pas garanti.

Lieu et date : Signature/s :